



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

### AVIS PUBLIC

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÈGLEMENTATION DE CONSTRUCTION EN VIGUEUR**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE  
DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE

1. Lors de la séance tenue le 12 juillet 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement 192-01-2021, modifiant le règlement de zonage 192-2012, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives aux abris temporaires pour les automobiles et ajouter des normes concernant la sécurité des piscines résidentielles.
2. Vous pouvez consulter les projets de règlements sur le site Internet de la Municipalité sous la rubrique : - **Documentation et Publication**  
- **Consultations publiques.**

**Afin de limiter la propagation de la COVID-19 et conformément aux directives émises par le gouvernement, la consultation publique est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.**

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires ou observations par écrit, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis, selon une des méthodes suivantes :

- Par courriel : [n.trudeau@harrington.ca](mailto:n.trudeau@harrington.ca)
  - Par la poste : Municipalité du Canton de Harrington  
Consultation publique  
2940, Route 327, Harrington (Québec) J8G 2T1
  - Par écrit, livré ou déposé aux bureaux de la municipalité (chute à courrier disponible en tout temps).
1. Ce projet de règlement **s'applique à toutes les zones du territoire de la municipalité du Canton de Harrington** et est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**Avis donné le 15 juillet 2021**


  
Nicole Trudeau, Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 juillet 2021 entre 9h et 18h et en le publiant sur le site internet de la municipalité du Canton de Harrington, le 15 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour de juillet 2021.

  
-----